



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

OBJET :

DEL2025-013-ENVIRONNEMENT :

Demande de permis exclusif de recherche (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherche pour une durée de 5 ans pour le groupement d'intérêts économique Loire Grand Large

Par arrêté préfectoral n°2025/ICPE/023 en date du 6 février 2025, une enquête publique unique est ouverte au sein des mairies de Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule Escoublac, Pornichet, Saint-Nazaire, Saint-Brévins-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer, Préfailles, Pornic, La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, Villeneuve-en-Retz, Bouin, Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Brétignolles-sur-Mer, Noirmoutier-en-L'Île, Barbâtre, L'Épine, La Guérinière, L'île d'Yeu, pendant une période de 32 jours du **lundi 17 mars 2025 à 08 h 30 au vendredi 18 avril à 17 h 30 inclus**, en vue de la demande

simultanée du groupement d'intérêt économique Loire Grand Large de permis exclusif de recherches (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherche pour une durée de 5 ans.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil au public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plateforme numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5991> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Le dossier comporte une étude d'impact du projet ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier » déposé au sein de la mairie.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- Un arrêté d'autorisation d'ouverture de travaux de recherche délivré par le Préfet de la Loire-Atlantique, assorti de prescriptions ou un arrêté de refus ;
- La délivrance, ou non, du permis exclusif de recherche par arrêté du ministre en charge des mines ;
- Un arrêté d'autorisation domaniale délivré par le Préfet de la Loire-Atlantique, assorti le cas échéant de prescriptions ou un arrêté de refus.

Un avis du Conseil municipal est demandé sur ce projet du groupement d'intérêt économique Loire Grand Large de permis exclusif de recherches (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherche pour une durée de 5 ans.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n°2006-798 du 6 juillet 2006 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public et du plateau continental métropolitains ;

VU la demande simultanée du groupement d'intérêt économique Loire Grand Large en date du 28 juillet 2023 de permis exclusif de recherches (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherche pour une durée de 5 ans ;

VU l'accusé de réception du 17 août 2023 par le ministre en charge des mines et le courrier du 16 octobre 2023 du directeur de l'eau et de la biodiversité afin de saisir le Préfet de la Loire-Atlantique pour conduire l'instruction avec l'assistance de la DREAL Pays de la Loire ;

VU le dépôt de la demande d'ouverture des travaux miniers (autorisation environnementale) formulée le 13 février 2024 sur l'application GunEnv et complétée le 17 septembre 2024 ;

VU le dossier avec étude d'impact et les plans annexés ;

VU le rapport SRNT/2024-0589 du 12 août 2024 concluant au caractère recevable du dossier au titre de la réglementation minière (titre minier) ;

VU l'avis de mise en concurrence publié au Journal Officiel de la République française le 20 août 2024 concernant le titre minier ;

VU les avis du 5 août et du 22 octobre 2024 de l'IFREMER ;

VU l'avis de l'Office français de la biodiversité reçu le 25 octobre 2024 ;

VU l'avis du Préfet maritime de l'Atlantique en date du 31 octobre 2024 ;

VU la note en date du 7 novembre 2024 du Sous-Préfet de Saint-Nazaire informant de la recevabilité du dossier au titre de la demande d'autorisation domaniale pour la Loire-Atlantique ;

VU le courrier en date du 15 novembre 2024 du Préfet de la Vendée informant de la recevabilité du dossier au titre de la demande d'autorisation domaniale pour la Vendée ;

VU l'avis et le procès-verbal de la commission nautique locale interdépartementale du 27 janvier 2025 ;

VU l'avis de l'Autorité environnementale n°2024-125 adopté le 16 janvier 2025 ;

VU la décision n°E24000209/44 en date du 10 décembre 2024 par le président du Tribunal administratif de Nantes désignant Monsieur Didier VILAIN en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Yves PENVERNE en qualité de suppléant ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/ICPE/023 portant ouverture d'une enquête publique unique suite à la demande du groupement d'intérêt économique Loire Grand Large de permis exclusif de recherches (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherche pour une durée de 5 ans et son article 6 ;

VU le dossier d'enquête publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un AVIS DEFAVORABLE** sur la demande de permis exclusif de recherches (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherche présentée par le groupement d'intérêt économique Loire Grand Large (GIE LGL).
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette opération.

DELIBERATION PUBLIEE

Le - 7 AVR. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le - 7 AVR. 2025



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-218500114-20250331-DEL2025_013-DE



Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC



2025 04/04

2025 04/04

